



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210719-CONS-AG-21-100-DE
Date de télétransmission : 29/07/2021
Date de réception préfecture : 29/07/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 19 juillet 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Accord-cadre de fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire – Marché n°21003DT LOT N° 4 Peinture/Sols souples

PRESENTS : ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Hélène
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MORGANTI Julien	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MALAFRONTTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS : BATESTI Gilles, BIAGGINI Jean-Jacques, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

OBJET : Accord-cadre de fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire – Marché n°21003DT LOT N° 4 Peinture/Sols souples

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 19 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1^{er} Avril 2019 et son article R2122-2 ;

Considérant le besoin à caractère récurrent de ce type de fournitures ;

Considérant la consultation lancée sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'attribution dudit marché ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'attribution en commission d'appel d'offres du 13 juillet 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 juillet 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil Communautaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE
(A l'unanimité)**

De la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le lot n°4 du marché 21003DT à la S.A.S. SOCODIP (SIRET 313 076 374 00021) – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA pour un montant annuel mini 10 000 €/maxi 40 000 € H.T. et pour une durée d'un an renouvelable 3 fois ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget 2021 (imputation budgétaire 21 58 et 60 632) ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification